

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 Décembre 2019

Objet
**Subvention
exceptionnelle
suite à la
sécurisation de
l'espace arboré
à l'entrée de la
rue des Cèdres
pour des travaux
du lotissement «
Village des
Plateaux –
Hameau de
Beaufeu »**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-Claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENGGA, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Philippe VERBOIS, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

Absent excusé :

François LEY

Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1992 la ville de Floirac verse une participation aux associations syndicales ayant en charge l'entretien des espaces verts privés.

La dernière délibération, en date du 10 avril 2019, précise le taux de participation de 50 % du montant des dépenses engagées pour l'ASL Village des Plateaux – Hameau de Beaufeu.

Le lotissement « Village des Plateaux – Hameau de Beaufeu » est un marqueur de paysage du quartier des plateaux avec un boisement de cèdres situé sur son espace ouvert à l'entrée de la résidence, rue des cèdres. L'ASL a dû procéder à une sécurisation sur un des sujets qui s'est partiellement effondré au cours de l'été 2019.

Ces travaux, d'un montant de 900 euros TTC, ont été pris en charge par l'association de lotissement.

Au vu de ces travaux d'entretien et de la charge qu'elle représente, le lotissement a fait une demande de participation communale exceptionnelle pour l'entretien des espaces verts. Ces dépenses n'ont pas été inscrites au budget 2019 au titre des subventions accordées aux ASL.

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'ASL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311

Vu l'avis de la Commission environnement et Cadre de Vie du 2 décembre 2019 ;

Considérant le caractère exceptionnel des travaux de mise en œuvre pour la sécurisation de l'espace arboré à l'entrée la rue des Cèdres ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

ACCEPTE d'accorder une subvention exceptionnelle de 450 euros au lotissement « Village des Plateaux- Hameau de Beaufeu ».

DIT que cette subvention sera imputée à la ligne budgétaire 466 relative à l'aide aux ASL.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

**Mme GRANJEON, MM. CAVALIERE,
BOURIGAULT ne participent pas au vote**



Le Maire,